

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 620

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

-----

**AVANT L'ARTICLE 2**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> :

« Soutenir les jeunes pour l'égalité des droits en santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent substituer au concept d'égalité des chances celui d'égalité des droits afin de réaffirmer que l'accès aux droits à la santé pour tous les jeunes demeure un objectif à atteindre.